

# INTERVIEW D'AGNES BRICARD

## Intelligence économique et financière : un rôle pour les Experts-comptables

**L'**intelligence économique est devenue un sujet d'importance majeure pour nombre d'entreprises mais aussi d'organisations ou d'institutions en raison de l'importance des flux d'information traités, de la compétition mondiale exacerbée et du développement des enjeux réglementaires.

*Avec Agnès Bricard, membre élue au Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, Présidente du Comité Secteur Public et Associations, en charge de l'Intelligence Economique, nous avons souhaité revenir de manière plus approfondie sur le concept d'intelligence économique et financière.*

**LPC : Agnès Bricard, pouvez vous nous rappeler les enjeux de l'Intelligence économique ?**

**A. Bricard :** L'Intelligence Economique est un enjeu des pouvoirs publics, notamment pour le soutien des activités stratégiques des PME. Elle s'inscrit dans le cadre d'une politique publique assise sur une mutualisation d'informations ouvertes ou sensibles, publiques ou privées. Le succès d'une démarche d'intelligence économique passe nécessairement par l'adhésion de tous les acteurs économiques. En donnant du sens et de la valeur à l'information, l'Intelligence Economique contribue à la compétitivité et à la sécurité de l'entreprise.

Le contexte actuel est propice pour le développement de l'Intelligence Economique. En effet, la concurrence est de plus en plus exacerbée, les crises se multiplient, l'information disponible explose et les échanges sont de plus en plus dématérialisés et rapides. Il est nécessaire aujourd'hui de comprendre et d'anticiper grâce à des outils de veille les mutations qui affectent les marchés afin d'assurer la compétitivité des acteurs. Ces derniers doivent également pouvoir protéger leurs informations sensibles ainsi que leurs actifs stratégiques.

Si depuis 2002, les Préfets ont une mission permanente d'Intelligence Economique et que chaque ministère a un coordinateur ministériel à l'Intelligence Economique, il est à noter que celle-ci est encore trop souvent associée aux grands groupes.

Les experts-comptables ont un rôle à jouer pour encourager son développement dans les PME. Il faut admettre que ces dernières possèdent toutes des informations sensibles, des savoir-faire et des actifs qui doivent être protégés. Il s'agit du volet défensif de l'Intelligence Economique. Ce volet est complété par un volet offensif qui consiste à saisir les opportunités, à imaginer les tendances et à anticiper la concurrence pour optimiser le développement.

**LPC : Agnès Bricard, vous venez de participer à un ouvrage collectif sur le sujet, pouvez vous nous préciser votre définition de l'intelligence comptable et financière ?**

**A. Bricard :** L'intelligence économique ne s'applique pas uniquement aux secteurs de la vie économique. Elle se décline aussi dans les domaines humanitaire, culturel, social, sportif, juridique ou encore comptable et financier.

Sous mon impulsion, les experts-comptables se sont naturellement positionnés sur l'intelligence comptable et financière. Nous nous sommes placés du point de vue du chef d'entreprise (fabriquant de richesses et créateur d'emplois) mais également des tiers interlocuteurs des entreprises (banquiers, organismes sociaux, finances publiques, salariés, ...).

**LPC : Cette différence de positionnement entraîne-t-elle des différences de points de vue ?**

**A. Bricard :** Si l'on se place du point de vue du chef d'entreprise, notre objectif sera dans le cadre du volet défensif de l'intelligence économique de réduire l'incertitude liée aux risques auxquels les entreprises sont soumises. Pour ce faire, nous avons proposé la création à partir du plan de comptes d'un certain nombre d'alertes professionnelles et d'actions à entreprendre afin de permettre aux entreprises de prendre très en amont les mesures correctrices nécessaires.

Dans le cadre du volet offensif, il s'agira de saisir les opportunités de développement à partir d'une veille intelligente d'informations.

Si l'on se place du point de vue des tiers, les experts-comptables devront identifier les facteurs de vulnérabilité qui ressortent des comptes annuels pour renforcer l'entrepreneuriat pérenne et mieux orienter les politiques publiques.

**LPC : Justement Agnès Bricard, comment rendre les comptes « Intelligents » ?**

**A. Bricard :** Le plan de comptes, applicable à toutes les entreprises pour enregistrer les opérations comptables, ne doit plus être appréhendé comme un outil statique mais comme un outil de veille intelligent, autrement dit comme un outil opérationnel d'abord et décisionnel ensuite. Les experts-comptables doivent faire un travail pour mettre en place une cartographie des risques adaptée aux caractéristiques de l'entreprise (secteur d'activité, taille, mode d'organisation, ...), ceci afin de créer des alertes professionnelles en vue de mettre en œuvre des actions d'intelligence économique en réponse aux risques identifiés.

A titre d'exemple, les experts-comptables peuvent être en mesure de faire une analyse critique du compte Assurances en fonction de la nature des risques couverts. Ils peuvent également mettre en regard ce même compte soit avec d'autres données du plan de comptes telles que le montant des actifs à protéger soit avec une analyse des risques tant commerciaux qu'industriels ou financiers. Enfin, ils vont analyser les flux physiques et financiers qui vont devenir en tant que tels une base d'information intelligente.

**LPC : Les autres missions et travaux de l'expert-comptable peuvent-ils jouer un rôle dans le processus d'intelligence économique et financière ?**

**A. Bricard :** Bien entendu, et les missions sociales en sont un autre exemple. Les experts-comptables peuvent également être amenés à faire une analyse dynamique de la paie et des charges sociales. Pour ce faire, ils mettront en place des outils permettant d'extraire de la paie des informations à caractère économique et stratégique (alerte pour la transmission de l'entreprise à partir de l'âge du dirigeant, simulation de retraite et mise en place de dispositifs par capitalisation qui participent à la fidélisation et au développement d'un dialogue social). Ces informations par leur fiabilité et qualité viennent naturellement enrichir les systèmes de collecte et de traitement des processus d'intelligence économique et financière.

**LPC : Revenons un instant au Plan comptable « Intelligent », en quoi cet outil peut-il être également un outil de prévention des risques mais aussi un outil stratégique ?**

**A. Bricard :** Les experts-comptables doivent apporter leur contribution aux tiers, notamment dans le cadre de la bonne appréhension de la fragilité d'une entreprise, par exemple à travers une éventuelle insuffisance de sa capitalisation au regard de sa stratégie de développement et de ses investissements en R&D ou encore à travers une dépendance à l'égard d'un tiers. Ces informations sont stratégiques dès lors que les concurrents et les tiers que sont les investisseurs peuvent pour certains être dans une stratégie de prédateur.



**Agnès BRICARD**  
**Membre élue au Conseil Supérieur de l'OEC**  
**Présidente du Comité Secteur Public**  
**et Associations**

**LPC : Un plan de compte «intelligent» est-il suffisant pour la mise en place des alertes professionnelles ?**

**A. Bricard :** Compte tenu de l'impact des normes IFRS dans les PME, il faudra nécessairement intégrer les alertes dans les principes et méthodes d'évaluation retenus.

**LPC : Quels sont actuellement les travaux du Conseil Supérieur dans le domaine important de l'intelligence économique et plus particulièrement dans les PME ?**

**A. Bricard :** Le Conseil Supérieur collabore actuellement dans le cadre de son Club Secteur Public avec le Service de Coordination à l'Intelligence Economique à Bercy qui est dirigé par Cyril Bouyeure. L'enjeu consiste à ce que les experts-comptables sensibilisent les PME françaises à la démarche d'Intelligence Economique. Une phase d'expérimentation du dispositif va être conduite en 2008 dans sept régions (Alsace, Auvergne, Limousin, Nord Pas-deCalais, Normandie, PACA, Picardie) avant le déploiement, dans un second temps, de l'opération au niveau national.

Les experts-comptables doivent développer des missions à valeur ajoutée spécifiques dans ce domaine. Une réflexion est en cours pour un financement au moins partiel des honoraires correspondant à des actions d'intelligence économique qui sont très largement souhaitées par les pouvoirs publics.

**POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES NOUVEAUX TERRITOIRES DE L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE**  
**Ouvrage collectif**  
**dirigé par Marc-Antoine Duval,**  
**préfacé par Alain Juillet,**  
**paru en mai 2008 aux éditions IFIE**  
**[contact@ifie.net](mailto:contact@ifie.net) - Tél. : 01 55 34 35 99**